

pour leur permettre de faire des projets. Qui veut commander de nouvelles têtes de bétail si celles-ci finissent par ruiner le cultivateur du fait que le programme d'aide est réduit ou abandonné. Le ministre comprendra pourquoi j'ai jugé bon de soulever la question aujourd'hui. La Fédération de l'agriculture de la Nouvelle-Écosse, dans l'exposé de ses vues sur le rapport de la Commission de planification de l'agriculture canadienne, a présenté des arguments valables à propos de ce problème. J'aimerais vous citer un passage tiré de la page 6 de ce document. Il se lit comme il suit:

Nous sommes stupéfaits qu'on n'ait fait aucune mention des problèmes du transport, surtout dans la région des Maritimes. Des facteurs tels que les tarifs-marchandises, les facilités de transport, l'accès aux marchés et les régimes de frais convenus sont à la racine de nombreux problèmes. Il faudrait une enquête spéciale sur la question et des recommandations en vue de la solution de ces problèmes.

A la page suivante, voici la déclaration qui est faite, et peut-être est-ce une erreur d'impression:

Nous trouvons beaucoup à redire à la recommandation proposant la suppression du programme d'aide au transport des grains de provende à compter du 1^{er} août 1970.

Ce document est sorti le 1^{er} novembre 1970. C'est pourquoi je ne vois pas pourquoi cette date figure là. En tout cas, il ressort de ce texte que la Nouvelle-Écosse ne produit que 20 p. 100 des grains de provende qu'elle consomme, la majeure partie en étant de l'avoine. Il y a aussi un peu d'orge et des grains divers. Il y est dit: «La perspective d'être indépendant en ce domaine en 1980 est un rêve bien éloigné.» Je demande donc au ministre de l'Agriculture (M. Olson) de transmettre ce message au ministre des Finances (M. Benson) et de lui dire de bourrer sa pipe avec et de la fumer. Il y a peu de chance que nous devenions indépendants en ce domaine, si recommandable ou si séduisant que cet objectif puisse paraître.

Nous formons une seule nation. Nos agriculteurs de l'Ouest cultivent des céréales et déploient tous leurs efforts en vue de trouver preneurs. A l'Est, ils s'efforcent désespérément d'obtenir des provendes pour leur bétail et leurs poulets. Dès lors, quoi de plus évident et de plus pratique que de permettre à l'offre de rejoindre la demande et de revitaliser ainsi l'agriculture aux deux extrémités du Canada. C'est pourquoi j'aimerais poser deux questions au ministre de l'Agriculture. Le programme se poursuivra-t-il après le 31 mars 1971? Dans l'affirmative, à quel niveau, c'est-à-dire, la formule actuelle sera-t-elle maintenue?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne songe assurément pas à mettre en question le droit du député de saisir la Chambre de cette affaire et d'exiger une réponse. Cependant, je pense qu'il ne devrait pas se poser en porte-parole de la Fédération canadienne de l'agriculture. Je sais quelles sont les motions que celle-ci a respectivement acceptées et rejetées. Je crois savoir qu'elle va les inclure dans un mémoire qui sera adressé au cabinet prochainement par cette organisation et qui prendra la forme d'une requête. Je tiens toutefois à préciser que ce mémoire basé sur les résolutions adoptées et rejetées lors du récent congrès de la Fédération canadienne de l'agriculture ne nous est pas encore parvenu.

Le député veut que je réponde par un oui ou un non. J'estime que dans beaucoup de cas—et ceci en est un—la réponse la plus précise ne peut être un oui catégorique ni un non catégorique, car il ne fait pas de doute que des anomalies se manifestent subrepticement dans notre système, que les tarifs de transport des marchandises dans les diverses régions subissent d'une année à l'autre des modifications, et nous avons l'intention de nous concerter avec les organisations agricoles afin de passer en revue ces tarifs et de les ajuster en conséquence. Je puis dire au député qu'après le 31 mars 1971, il y aura un programme d'aide au transport des provendes. Le député veut savoir de quel ordre les dépenses seront et quelle en sera la décomposition. Je crois qu'il pose une question à laquelle il sait que je ne peux répondre. Nous devons présenter les prévisions budgétaires au Parlement aux environs du 1^{er} avril au début de la nouvelle année financière, et à cette époque-là, nous faisons généralement une déclaration sur ce que seront les taux.

Dans le courant de l'année dernière, à cause de l'appréhension devant les recommandations de la Commission de planification, nous avons annoncé que nous étions disposés à maintenir les taux à leur niveau d'alors jusqu'à la fin de la présente année financière. Cette année, si nous sommes en mesure de faire la déclaration au début de la nouvelle année financière, nous la ferons car il est bon que les cultivateurs soient au courant.

LES AFFAIRES INDIENNES—ALBERTA—L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC DANS LA RÉGION DITE DES DINOSAURES

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, si je soulève cette question ce soir, c'est qu'il y a réellement des questions sur lesquelles il est impossible de faire bouger le gouvernement, surtout lorsqu'elles touchent plus d'un niveau de gouvernement, sauf en alertant l'opinion publique. Je me rends bien compte que dans cette enceinte ce soir, il n'y a pas une très forte représentation du public, mais j'espère quand même contribuer à résoudre la question.

On verra dans le compte rendu officiel que le 13 janvier, j'ai demandé le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion dont l'adoption aurait remis dans le domaine public la partie du parc national Wood Buffalo cédée en vertu de concessions forestières. En présentant la motion, j'ai déclaré que ce qui se passait dans ce parc national allait directement à l'encontre des principes mêmes de la tutelle des parcs nationaux, et incompatible avec l'administration générale des parcs nationaux au Canada. En fait, ce qui a précipité ma décision de présenter cette motion qui, vous vous en souvenez, monsieur l'Orateur, n'a pas obtenu le consentement unanime de la Chambre, c'est un article paru ce jour-là dans le *Globe and Mail* de Toronto, qui le tenait de la *Presse canadienne*, et intitulé «On rase un parc national, selon un forestier»; le forestier en question était attaché à l'administration des parcs nationaux de l'Alberta.

Depuis, j'ai vu une caricature assez intéressante où l'on voit un bison tentant de paître dans une mer de souches, avec l'air de ne pas trouver cet habitat très satisfaisant.